

Un Pays, qu'est-ce que c'est?

- **Un territoire cohérent:**

- correspondant globalement à un bassin de vie et d'emploi.

- **Une mission:**

- fédérer les acteurs publics, socio-professionnels et associatif de sont territoire.

- **Un objectif:**

- regrouper les efforts autour d'une stratégie (charte de Pays, projet de territoire) et des moyens communs pour:

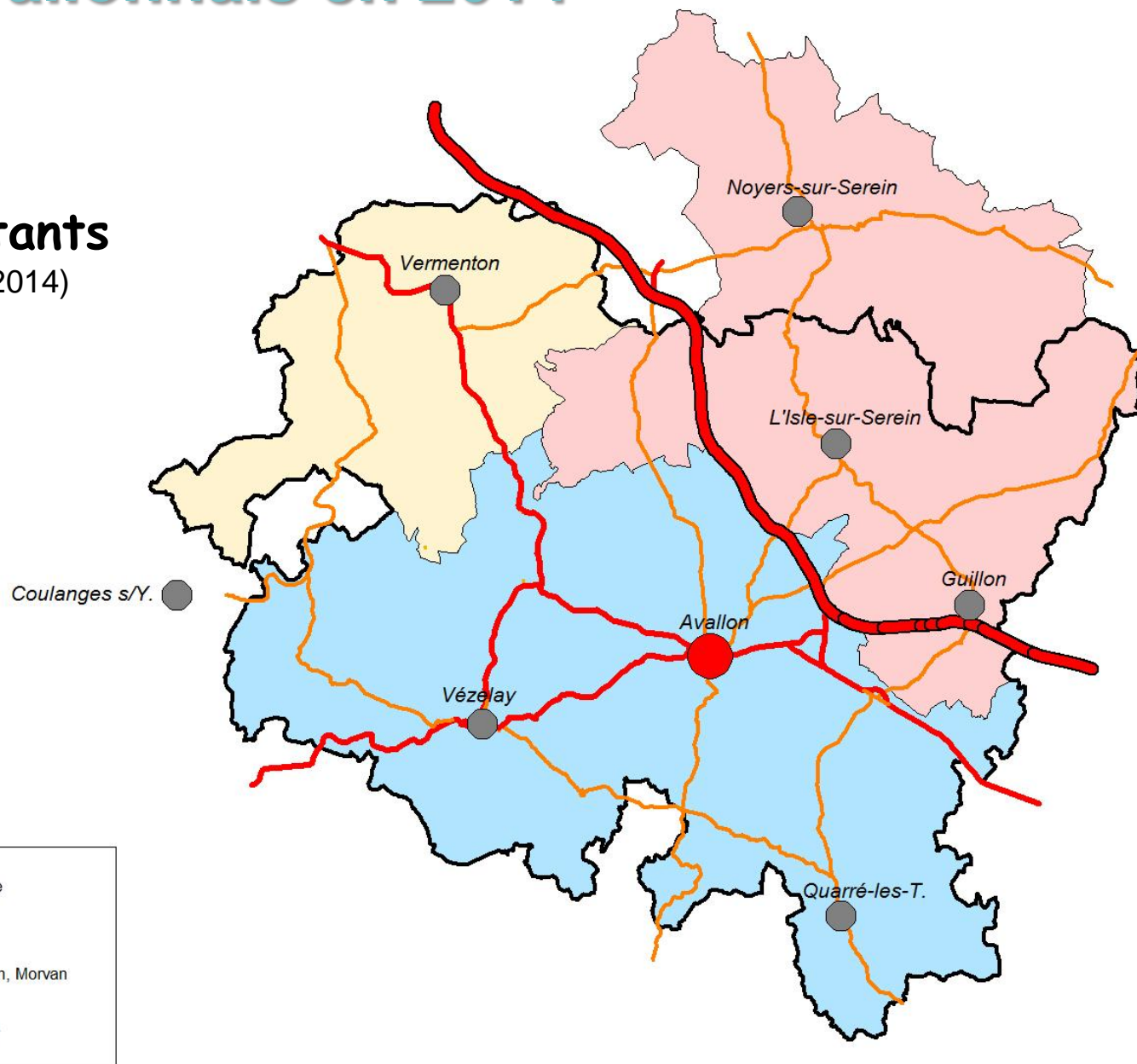
- faire émerger des projets fédérateurs à l'échelle du Pays, dans des domaines qui nécessitent de mutualiser des compétences ou moyens.

- d'affirmer la cohérence des projets locaux aux yeux des financeurs et faciliter l'accès aux aides publiques.

- d'accompagner et conseiller les porteurs de projets publics, privés ou associatifs dans la réalisation de leurs actions (soutien technique et parfois financier).

Le Pays Avallonnais en 2014

31 681 habitants
(population légale 2014)



Un binôme

- **Le GIP-ADT,**

- **organe exécutif du Pays**, dans lequel siègent des représentants des Communautés de communes, des chambres consulaires et du Collectif des associations.

- **Le Conseil de Développement (CDPA),**

- **organe consultatif**, représentant la société civile du Pays Avallonnais et regroupant 48 membres issus de 3 collèges: élus, socio-professionnels et associatifs (nommés par le Collectif des associations):

- déterminer les orientations de développement du Pays et être force de proposition,
- construire et proposer au GIP les conditions d'éligibilité des projets et priorités du Pays,
- effectuer le suivi-évaluation des programmes et des organismes chargés de leur mise en application.

Le Contrat de Pays 2007-2014

- **Un engagement pluripartite:**

- **Les financeurs:**

- Etat,
 - Conseil Régional de Bourgogne,
 - Conseil Général de l'Yonne.

- **Les maîtres d'ouvrage des projets identifiés, permettant de décliner la stratégie du Pays Avallonnais:**

- Le Pays Avallonnais,
 - Les Communautés de communes ou communes,
 - Des acteurs associatifs,
 - Des maîtres d'ouvrages privés (entreprises).

Le Contrat de Pays 2007-2014

- **Une enveloppe financière négociée et fléchée sur 8 années:**
 - **FNADT (Etat): 950 000 €.**
 - **Conseil Régional de Bourgogne: 2 839 820 €, dont 512 790 € réservés pour la Ville d'Avallon (Ville d'Appui).**
 - **Conseil Général de l'Yonne: participation annuelle de 0,46 €/hab.**

- **4 axes prioritaires de développement:**
 - **Développer la dynamique et l'attractivité économique du territoire du Pays Avallonnais.**
 - **Garantir un aménagement durable et un cadre de vie de qualité en Pays Avallonnais.**
 - **Favoriser la cohérence territoriale et les solidarités.**
 - **Renforcer le rôle de la ville-centre (volet Ville d'Appui).**

Le Contrat de Pays 2007-2014

Au 18/07/2014:

- 106 projets soutenus par le Contrat de Pays, portés par une trentaine de maîtres d'ouvrages,
- 40 projets d'investissement et 66 projets de fonctionnement,
- 3,52 M€ de subventions accordés au titre du Contrat de Pays,
- 13,59 M€ investis sur le territoire.

Le Contrat de Pays 2007-2014

▪ Les crédits engagés:

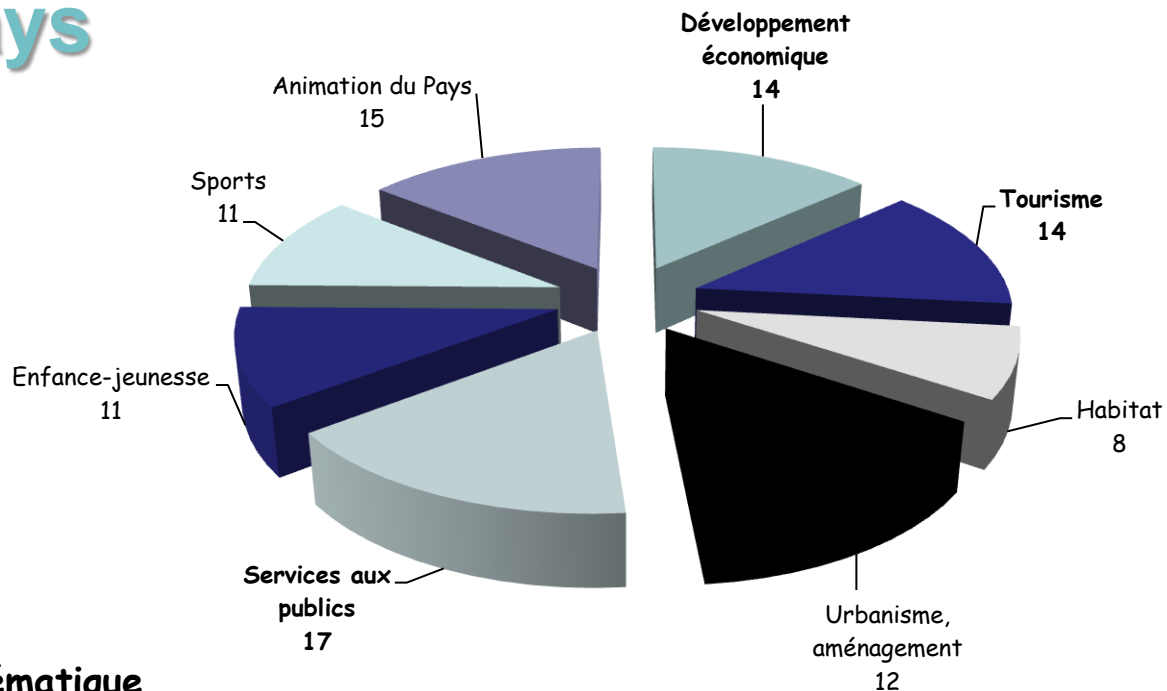
- **950 000 € de crédits FNADT (Etat), soit 100% de l'enveloppe allouée**
- **2 172 015 € de crédits du Conseil Régional, soit un engagement de 93% de l'enveloppe allouée.**
- **396 105 € de crédits Ville d'Appui du Conseil Régional, soit 77% des crédits dédiés à la Ville d'Avallon.**

▪ Un levier financier pour les porteurs de projets:

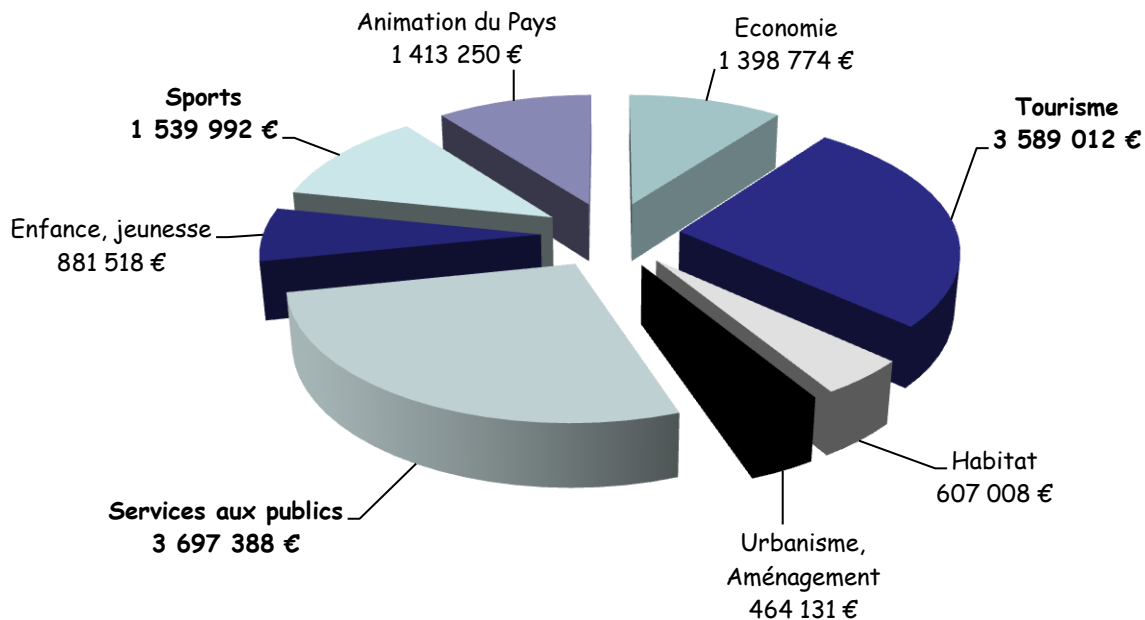
- **En moyenne, le Contrat de Pays apporte 25% de subvention sur le coût des projets.**
- **4,62 M€ de subventions hors Contrat de Pays sollicités**
- **L'autofinancement des maîtres d'ouvrage correspond à 5,45 M€ (soit 40% du coût du projet en moyenne)**

Le Contrat de Pays 2007-2014

Nombre de projets soutenus par thématique

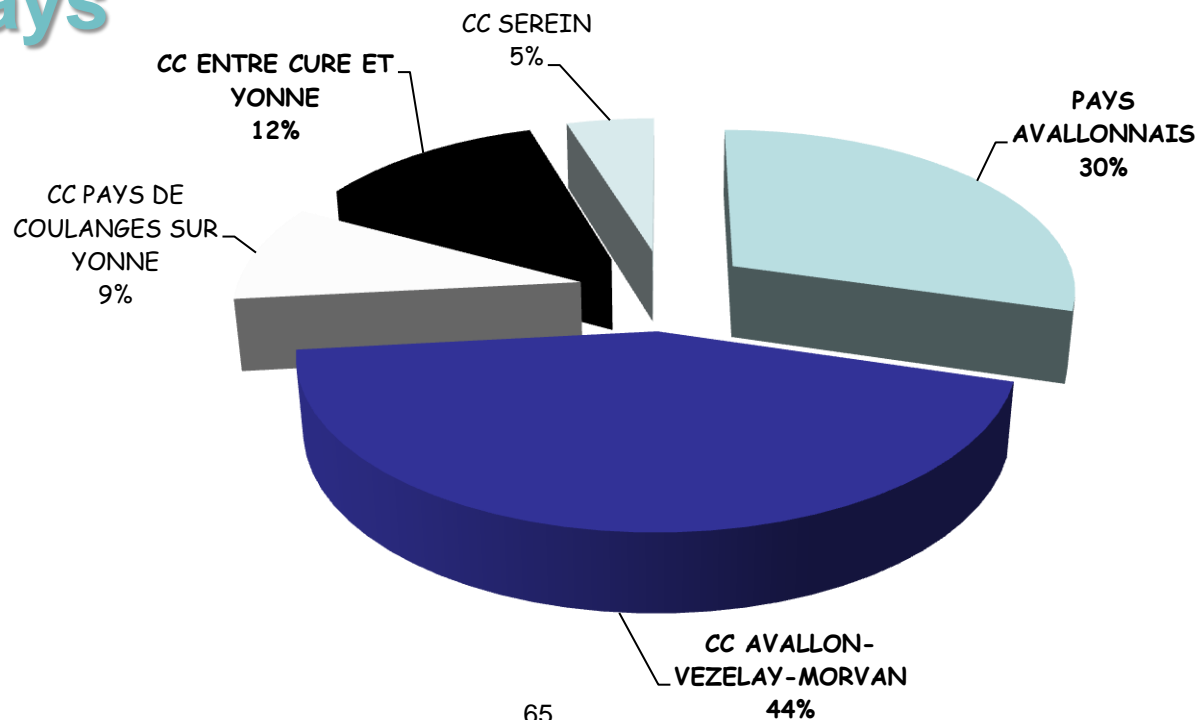


Montants des projets engagés par thématique

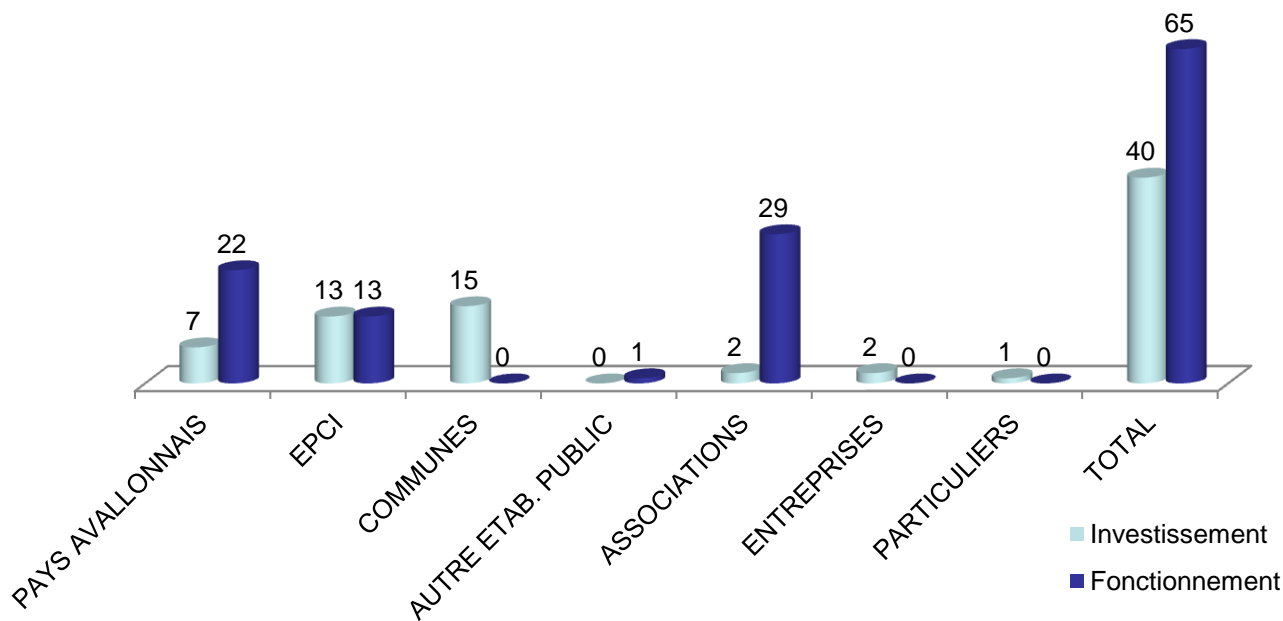


Le Contrat de Pays 2007-2014

Localisation du siège social des projets soutenus



Types de projets et maîtres d'ouvrage



Le Contrat de Pays 2007-2014

- **Les projets les plus représentatifs du Contrat** (questionnaire ens. Des maires + CDPA, fév. 2014):
 - **La signalétique touristique** à l'échelle du Pays (m.o.: CCA)
 - **La « mission Sud Yonne »**, préalable au projet d'implantation des parcs d'activités Porte d'Avallon et Porte du Morvan (m.o.: Pays Avallonnais)
 - **Le Programme d'intérêt général habitat** (m.o. : Pays Avallonnais, par délégation de mandat des EPCI)
 - **Les Salons d'automne** (m.o.: Pays Avallonnais, Vitrites de l'Avallonnais et Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise)
 - **Les crèches** (m.o. : Ville d'Avallon et CCAVM)
 - **La Maison de santé de Vézelay**

L'ingénierie du Pays

▪ Une équipe généraliste:

- **Audrey KERMOAL:** direction, projet de territoire et Contrat de Pays, Contrat local de santé.
- **Julien LAVIE:** habitat, urbanisme, aménagement de l'espace.
- **Antoine NICOL:** Petite enfance, enfance, jeunesse, sport, culture, vie associative.
- **Patricia GENTY:** secrétariat, comptabilité.

▪ Une plus value identifiée:

- dans la recherche de financement et le montage des dossiers de demande de subvention.
- Dans le suivi administratif et financier des dossiers du Contrat
- Interlocuteur local privilégié par les services de la Région et de l'Etat.

▪ Certaines missions à affirmer:

- l'accompagnement en amont, dans la définition des projets de développement.
- la mise en réseau des acteurs et partenaires.

Feuille de route 2014

- **Construire le Projet de territoire 2015-2020**
 - **Identifier les enjeux locaux et définir les orientations stratégiques** à partir du bilan du projet de territoire 2007/2014 et d'un diagnostic actualisé.
 - **Décliner un programme d'actions** à proposer aux partenaires financeurs.
 - **Un projet commun et concerté** entre élus, Conseil de développement et partenaires du développement local.

- **Les moyens :**
 - **Signer un nouveau Contrat de territoire 2015-2020.**
 - **Candidater à un programme Leader « Accueil de nouvelles activités et de nouveaux actifs ».**

Les échéances:

Mission	Echéance
Bilan - Evaluation 2007/2014	Mars - Juin 2014
Diagnostic actualisé	
Orientations stratégiques 2015/2020	Juin à Aout 2014
Définition du programme d'actions en vue de l'établissement du nouveau projet de territoire.	A partir de Septembre 2014. - Candidature Leader pour le 15 décembre 2014. - Contractualisation Région : courant 2015, pour 2x3 ans.
En parallèle	
Travail sur l'évolution de la structure Pays en PETR	En cours, finalisation attendue au 31 Décembre 2014.

Les 1^{ers} enjeux issus de la concertation:

▪ **Attractivité économique et tourisme:**

- **Affirmer l'Avallonnais** comme destination touristique pour que le **tourisme** soit le levier du **développement économique local**.
- **Maintenir le tissu artisanal, commercial et industriel** pour contribuer à l'attractivité démographique et touristique.
- **Pérenniser et renforcer la structuration économique complémentaire Avallon / bourgs-centres** dans un souci de maintien de la population et d'accueil de nouveaux habitants.
- **Les ressources locales**, des opportunités de développement à exploiter ou structurer (ex: produits du terroir, circuits courts, filière bois ou filière pierre, économie sociale et solidaire).

Les 1^{ers} enjeux issus de la concertation:

▪ Services et solidarité:

- **Maintenir et adapter les services aux publics existants et conserver un maillage de proximité.**
- **Adapter les services d'accueil petite-enfance aux besoins de la population.**
- **Un Contrat local de santé, cadre de la politique Santé sur le Pays pour les 3 prochaines années.**
- **Un Schéma de mobilité qui définira les actions à mettre en œuvre d'ici 2020 en terme de déplacement et mobilité.**
- **Présenter aux jeunes les opportunités d'emplois et les entreprises sur le territoire pour enrayer les sorties du système scolaire sans diplôme.**

Les 1^{ers} enjeux issus de la concertation:

▪ **Attractivité résidentielle:**

- Engager une politique offensive de promotion de l'habitat à **Avallon** afin d'enrayer le déclin démographique de la ville-centre.
- **Maitriser la consommation de l'espace**, notamment dans les bourgs-centres.
- **Apporter un service de conseils pour les nouveaux résidents** en terme de logements, services, loisirs, emploi, etc.
- **Valoriser et promouvoir** la qualité de vie, les opportunités d'entreprise, d'emploi (vivre et travailler « au Pays »).

Les 1^{ers} enjeux issus de la concertation:

▪ **Gouvernance et structuration**

- **Faire correspondre périmètre Pays et périmètre SCOT dans une logique de cohérence territoriale et de l'action publique.**
- **Faire évoluer le GIP-ADT en syndicat mixte pour permettre, notamment, le portage du SCOT .**
- **Construire une nouvelle organisation permettant aux acteurs socio-économiques et associatifs de conserver un rôle moteur au sein du territoire pour la mise en œuvre du Projet.**
- **Revoir la communication interne et externe pour plus de lisibilité de l'action Pays.**

La prochaine étape

▪ **Septembre 2014**

- Groupes de travail élus du Pays / Conseils de développement et partenaires institutionnels ou associatifs afin de :
 - **Confronter les enjeux identifiés ,**
 - **Définir les orientations stratégiques.**
- En lien avec les travaux engagés dans les commissions communautaires.